

# Extrait de registre des délibérations

République Française

# **Conseil Municipal** Séance publique du 19/05/14

✓ Délibération n° 2014/2

Stade Laurent Gérin. Réhabilitation de la piste d'athlétisme.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49 Nombre de conseillers municipaux présents : 43 Date de la convocation : 13/05/14 Compte rendu affiché le 21/05/14

Transmis en préfecture le 02/06/14 Numéro de télétransmission unique : 069-216902593-20140519-21636-DE-1-1

Présidente: Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Régia ABABSA

Elu(e)s:

**Présent(e)s:** Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha

PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, M. Georges BOTTEX, Mme Danièle GICQUEL, M. Thierry VIGNAUD, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Geneviève SOUDAN, Mme Paula ALCARAZ, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, M. Jean-Louis PIEDECAUSA, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, M. Saïd ALLEG, Mme Sophia BRIKH, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Loan NGUYEN, Mme Marie DELORME, Mme Régia ABABSA, Mme Jeanine LOCATELLI, Mme Patricia BOGEY, M. Yves DI MAGGIO, M. Mustapha GHOUILA, Monsieur Frédéric PASSOT, M. Nasser DJAIDJA, M. Pascal DUREAU, Mme Sandrine PICOT, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Nadia CHIKH, Mme Estelle

**GAGON** 

Absent(e)s:

Excusé(e)s:

Dépôt de pouvoir : Mme Marie-Christine BURRICAND a donné pouvoir à M. Aurélien SCANDOLARA, M. Serge

TRUSCELLO a donné pouvoir à Mme Yolande PEYTAVIN, Mme Yvonne LYON a donné pouvoir à Mme Jeanine LOCATELLI, M. Christophe GIRARD a donné pouvoir à Monsieur Frédéric PASSOT, M. Bernard RIVALTA a donné pouvoir à M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yvan BENEDETTI a donné

pouvoir à Mme Estelle GAGON





# **Conseil Municipal** Séance publique du 19/05/14

✓ Rapport n° 2
Stade Laurent Gérin. Réhabilitation de la piste d'athlétisme
Direction du Cadre de vie

Mesdames, Messieurs,

La réhabilitation du complexe sportif Laurent GERIN a été initiée en 2008 / 2009 avec notamment l'aménagement d'un terrain de football synthétique, d'un terrain de football annexe pelouse, d'un plateau sportif, de nouvelles tribunes et des vestiaires associés au terrain de rugby. Aujourd'hui, seule la piste d'athlétisme présente un aspect vétuste avec de grosses contraintes d'utilisation, liées à la mauvaise qualité du revêtement, sa planimétrie et des difficultés de drainage.

Dans le but de contribuer au développement de l'athlétisme sur Vénissieux, le Conseil municipal du 3 octobre 2011 a acté le principe de réhabilitation de cet équipement structurant. Ce projet est activement soutenu par la commission Equipements de l'Office Municipal des Sports dans le cadre du Projet Sportif Vénissian.

La Direction du Cadre de Vie a donc mené une étude de réaménagement avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé dans ce domaine, en lien avec la Direction des Sports, de la Jeunesse et de la Famille, le club d'athlétisme et les écoles utilisant cet équipement.

#### Présentation du projet :

Le projet qui vous est proposé comprend les aménagements suivants :

- Réhabilitation complète de la piste d'athlétisme sur l'ensemble de sa longueur (400 m) avec remplacement de la piste actuelle par une piste en synthétique de 6 couloirs pour les courses autour du stade et pour la ligne droite du 100 m (7couloirs)
- Rénovation des pistes d'élan, en sol synthétique, et des sautoirs en longueur et triple saut
- Création de deux aires d'élan opposées et rénovation du sautoir pour le saut à la perche
- Création d'une piste d'élan pour le saut en hauteur
- Rénovation de la rivière de steeple
- Création d'une zone de lancés

Cette réhabilitation permettrait d'accueillir des compétitions de niveau régional.

Les travaux se décomposent comme suit :

- Lot n°1 : infrastructure de la piste d'athlétisme
- Lot n°2 : revêtements synthétiques et équipements sportifs

Cette opération a fait l'objet d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert, lancée le 8 janvier 2014. La Commission d'appel d'offres réunie le 7 mars 2014 a attribué les marchés suivants :

Lot n°1 : Infrastructure de la piste d'athlétisme, attribué à :

Société Parcs et Sports 7, rue Jean Mermoz BP 70 69684 CHASSIEU Cedex



### **Conseil Municipal** Séance publique du 19/05/14

# Extrait de registre des délibérations République Française

Lot n°2 : Revêtements synthétiques et équipements sportifs, attribué à :

MGDE SARL SCOP 14 bis, rue Claude Curtat 69330 MEYZIEU

Le montant de l'opération initial a été évalué à 850 000 € TTC et à 710 702 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération prenait en compte tous les financements extérieurs :

Coût global de l'opération	850 000 € TTC
	710 702 € HT
Dotation de Développement Urbain	142 000 €
Enveloppe parlementaire	31 250 €
Conseil Général	107 490 €
CNDS (participation prévisionnelle)	142 140 €

#### Réévaluation du montant de l'opération :

Le montant des travaux valeur mai 2014, y compris somme à valoir pour imprévus, est réévaluée à 867 500 € TTC (dont TVA à 20 % = 144 583,33 €).

A cette somme, il convient d'ajouter les dépenses suivantes pour un montant de 56 000 € TTC :

- Mission Sécurité et Protection de la Santé
- Mission maîtrise d'œuvre
- Contrôle technique
- Test de portance. Etude de sol
- Panneau de chantier, insertion publicitaire et reprographie
- Actualisation et révisions des prix

Le coût global prévisionnel de l'opération est ainsi évalué à 923 500 € TTC, TVA au taux de 20 % incluse, valeur fin de chantier, novembre 2014.

Il est inscrit à la Planification Pluriannuelle des Investissements pour 850 000 € TTC, sur la ligne Réhabilitation de la piste d'athlétisme et pour 75 000 € TTC, sur le projet sportif vénissian.





**Conseil Municipal** Séance publique du 19/05/14

Le Conseil Municipal, Le rapport de Madame Le Maire, entendu, Vu l'avis du Bureau municipal du 12/05/14, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, décide de :

- accepter le projet établi par la Direction Cadre de Vie pour la réhabilitation de la piste d'athlétisme et la création de diverses zones de sauts et de lancés dont le Cahier des Clauses Techniques Particulières, détail quantitatif et estimatif des travaux fait ressortir une dépense prévisionnelle de 867 500 € TTC, imprévus inclus, valeur mai 2014,
- accepter le coût prévisionnel global de l'opération s'élevant à la somme de 923 500 € TTC, TVA inclus au taux de 20 %, valeur fin de chantier, novembre 2014
- autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer les marchés des entreprises adjudicataires.
- Lot n° 1 : infrastructure de la piste d'athlétisme, attribué à la société Parcs et Sports, pour un montant de 470 956,40 € HT
- Lot n° 2 : revêtements synthétiques et équipements sportifs, attribué à la société MGDE Sarl Scop, pour un montant de 240 684,00 € HT,
- dire que le montant de la dépense sera imputé au budget principal, compte 2312 "immobilisations corporelles en cours terrains", à la fonction 412 "stades".

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire, La Première Adjointe Yolande PEYTAVIN



